

DISQUE DE STATIONNEMENT FACE ARRIÈRE



ZONE BLEUE

Stationnement limité à 1h30

> Stationnement limité à 1h30 sur les voies et places ci-contre.

> Du mardi au samedi de 9 heures à 18 heures, à l'exclusion des jours fériés.

> Dans chacune de ces zones, tout conducteur de véhicule doit systématiquement employer un disque de contrôle conforme à la réglementation en vigueur, faisant apparaître son heure d'arrivée.

- Boulevard Sully
(26 places)

- Rue de la République
(7 places)

- Place du Pontel
(41 places)

- Petite place du Pontel
(7 places)

- Place du Livradois
(15 places)

www.ville-ambert.fr - 04.73.82.07.60.

